

TALBI Halima

La politique pénale dans la lutte du blanchiment de capitaux et du trafic illicite de migrants a travers la prescription de la peine

ملخص:

مع تطور التكنولوجيا و ثقافة العولمة, ظهرت أنماط جديدة للجريمة علي الإقليم الوطني و عبر الحدود الوطنية و امتدت أثارها المذهلة علي جميع أقطاب المجتمعات و أصبحت تشكل ظاهرة إجرامية منظمة عالميا.و هدا ما جعل من مكافحتها داخليا و دوليا ضرورة حتمية تستدعي تنسيق التشريع الجنائي الوطني بالسياسة الجنائية الدولية لقمع الأنشطة الإجرامية المنظمة دوليا.

و في هدا الإطار, أدمج المشرع الجزائري في قانون العقوبات نصوص تجريم تبييض الأموال و تهريب المهاجرين, و عند تقرير العقوبة أخد بعين الاعتبار الارتباط بين هده الجرائم و الجريمة المنظمة و جعل من هدا العنصر ظرف تشديد للعقوبة في جريمة تبيض الأموال أي جنحة مشددة, أما في جريمة تهريب المهاجرين, فانه وصفها جناية مع تشديد عقوبتها.

هده السياسة العقابية تدخل ضمن التعاون الدولي في مكافحة الاتجار الدولي الغير المشروع للإجرام المنضم.

Résumé : Avec le développement de la technologie et la culture de la mondialisation, sont apparus des types nouveaux du crime sur le territoire national et transnational et ses effets extraordinaires se sont étendus sur l'ensemble des pôles des sociétés pour constituer un phénomène criminel organisé mondialement. Ce qui a fait de sa lutte interne et internationale une nécessité impérative exigeant une harmonisation entre la législation pénale interne et la politique criminelle internationale pour réprimer les activités criminelles organisées à l'échelle internationale.

C'est dans ce contexte que le législateur algérien a introduit dans son code pénal des textes qui incriminent le blanchiment de capitaux et le trafic illicite de migrants et dans la prescription de leur peine, il a pris en considération le lien qui existe entre ces infractions et le crime organisé en faisant de cet élément une circonstance aggravante de la peine pour l'infraction du blanchiment de capitaux comme délit aggravé et en qualifiant l'infraction du trafic illicite de migrants de crime avec une aggravation de la peine. Cette politique de répression fait partie de l'entraide internationale pour lutter contre le trafic illicite international du crime organisé.

Introduction :

Avec l'ouverture de l'Algérie au système de l'économie de marché et à l'évolution de la technologie et à la mondialisation de la culture de la société, il en est résulté de l'aspect négatif de cette politique, des activités d'ordre criminel portant atteinte à l'ordre public interne mais également à un ordre "transnational" du fait de l'apparition du crime organisé dépassant les frontières du Territoire de la République.

Le développement phénoménal du crime organisé portant atteinte à un ordre nouveau ou l'interne et l'international se mêlent, conduit impérativement à harmoniser la politique pénale interne avec la politique criminelle internationale en vue de prévenir et réprimer les activités criminelles du trafic illicite international.

Face à cette réalité contemporaine, le législateur algérien a du adapter son arsenal juridique répressif aux exigences de l'ordre juridique pénal nouveau, suite à des ratifications de textes internationaux par l'Algérie. (1) C'est dans ce contexte que le code pénal